MESURE P5	LES LIAISONS BIOLOGIQUES ET LES RESEAUX BIODIVERSITES
	Priorité : -

Instance(s) concernée(s) : Agglomération, Communes, Canton (SFP, SPE, SCA, SRTCE)
Maitre d'ouvrage : Communes

Mesure PA2 reprise/adaptée : P3 Milieux naturels et axes paysagers transversaux

Coordination PA3 : P1, P2, P3, P6, P7, U2
Coordination PDc (en cours de révision) : fiches A.1, A.9, A.11

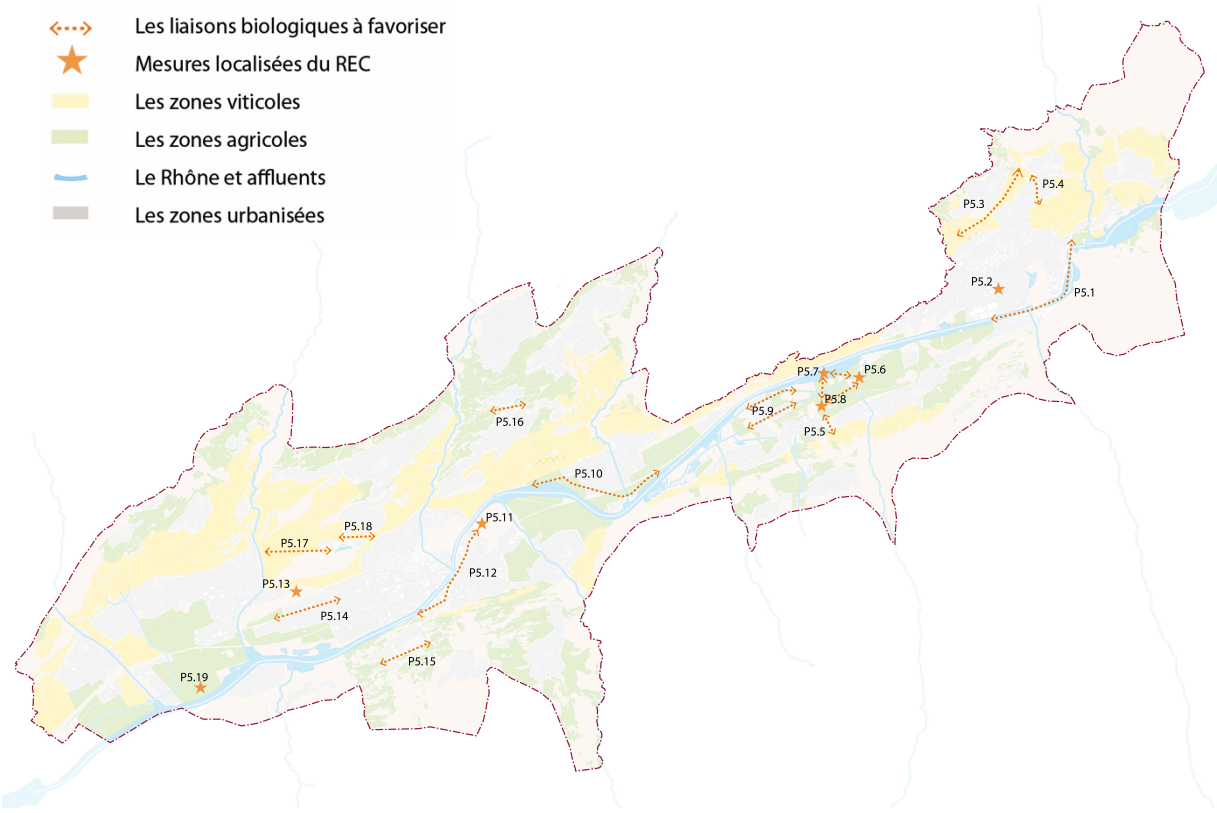

INTRODUCTION

Le paysage de l'agglomération Valais central compte divers obstacles naturels ou artificiels qui empêchent le déplacement ou la dispersion de certaines espèces faunistiques et floristiques, et entrainent l'isolement des populations animales et végétales. Or, la survie à long terme de populations viables et fonctionnelles dépend de leur possibilité d'assurer un brassage génétique régulier, qui n'est possible que si elles sont en contact. La création d'un réseau écologique favorisant l'interconnexion entre les espaces vitaux est donc une priorité.

Afin d'assurer la mise en place d'un réseau écologique fonctionnel et durable, une coordination avec les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire est nécessaire, en particulier l'urbanisation et les infrastructures de transport, l'agriculture et la sylviculture, la gestion des eaux, le tourisme et les loisirs, ainsi que la chasse et la pêche.

INTENTION

Etat actuel

- Le développement de l'urbanisation et de l'agriculture intensive provoque des affaiblissements ou des coupures des liaisons biologiques initiales, affaiblissant la biodiversité.
- Un réseau écologique cantonal (REC), visant à combler les déficits écologiques de la plaine du Rhône, à tracer l'interconnexion des biotopes existants et à améliorer les conditions vitales des espèces animales et végétales menacées, existe depuis 2005. Sa mise en œuvre n'est pas, à ce jour, effective.
- La Confédération prévoit des paiements directs pour les agriculteurs qui mettent en place des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). Elles doivent jouer un rôle de relais entre les différents sites naturels identifiés. Cela favorise la mobilité et la dispersion de la faune et de la flore dans le réseau. Actuellement, leur planification s'effectue essentiellement au niveau communal.

Données quantitatives

- -

Objectifs

- Préserver, renforcer ou recréer les liaisons / relais biologiques en se basant notamment sur les mesures du REC et les projets existants (concepts de développement de la plaine notamment).
- Tirer profit des réaménagements des cours d'eau pour pérenniser ou recréer des liaisons biologiques.
- Adopter une vision intercommunale dans la localisation des SPB.
- Promouvoir la biodiversité dans son ensemble, en enrichissant le paysage avec des éléments comme des haies, des prairies riches en espèces, des arbres fruitiers haute-tige et d'autres habitats proches de la nature.

Mesures

La liste suivante, non exhaustive, détaille et localise les principales mesures. D'autres actions, notamment relevées dans des études précédentes peuvent également être entreprises. Le REC est le document-cadre faisant foi. Il offre un niveau de détail plus précis que l'échelle du projet d'agglomération ne nous permet pas d'atteindre.

- Atténuer les principales coupures dues à une continuité de l'urbanisation :
  - P5.1 Sierre – Chippis / Le Rhône comme liaison polyvalente entre la plaine (cœur agricole) et le parc naturel de Finges / Coordination R3.
  - P5.2 Sierre / Améliorer les liaisons terrestres au cœur de la zone à bâtir par la préservation des couloirs agricoles extensifs ou peu intensifs et en densifiant localement les structures refuges comme les bosquets, massifs buissonnants, haies, tas de pierre, etc. (REC).
  - P5.3 Veyras – Venthône / Préserver, renforcer un passage faunistique terrestre entre les zones constructibles de Veyras et de Venthône.
  - P5.4 Veyras – Miège / Améliorer la liaison polyvalente sur le tracé de la Raspille entre les zones à bâtir de Veyras et de Miège. Coordination fiche P1 (Réaménagement des cours d'eau).
  - P5.5 Grône – Chalais / Maintenir la coupure non construite entre les zones à bâtir de Grône et de Chalais, la seule sur plus de 9 kilomètres. Elle permet un lien clair entre la plaine agricole et la coteau Sud / Coordination fiche U3 (secteurs sensibles) et P2 (SDA) – P7 (coupures paysagères).
  - P5.6 Sierre – Marais de Réchy / Réaménager le marais de Réchy comme site-relais humide (REC) / Coordination P2 (Cœur agricole).
  - P5.7 Sierre – Relais d'Ollon / Aménager une zone alluviale dynamique (relais alluvial - REC) / Coordination R3 et fiches P2 – P7 (coupures paysagères).
  - P5.8 Sierre – Marais de Crêtelongue / Aménager un marais-relais sur un ancien site marécageux (REC) /

Coordination P2- P7 (coupures paysagères).

- P5.9 Sierre – Granges / Les canaux (Rèche et Milieux) comme liaisons polyvalentes pour atténuer la coupure induite par la zone à bâtir de Granges et de Grône.
- P5.10 Sion – Uvrier / Renforcer le canal d'Uvrier comme liaison polyvalente.
- P5.11 Sion – Entrée Est / Aménager un site relais humide.
- P5.12 Sion / Le Rhône et le canal de Vissigen comme liaisons mixtes au travers de la zone urbanisée sédunoise (REC) / Coordination R3.
- P5.13 Sion – Châteauneuf / Assurer la protection et la revalorisation des marais de Maladaires (REC, projet « Corbassière » en cours) / Coordination fiche U3 – P7 (coupures paysagères).
- P5.14 Sion – Châteauneuf / Renforcer le canal de la Blancherie comme une liaison polyvalente (REC) / Coordination fiche P7 (coupures paysagères).
- P5.15 Sion – Salins / Préserver, renforcer un passage faunistique terrestre entre les différentes poches urbanisées.
- P5.16 Grimisuat / Préserver, renforcer un passage faunistique terrestre entre Grimisuat et la zone urbanisée de l'étang de Revouire.
- P5.17 Sion – Conthey / Assurer une liaison amphibie entre le lac de Montorge et la Morge (REC).
- P5.18 Sion – Savièse / Maintien de la discontinuité bâtie entre Montorge et Diolly. Etudier les possibilités d'améliorer le passage de la faune à cet endroit stratégique.
- P5.19 Conthey – Vétroz / Reconstitution d'une zone alluviale dynamique et d'une zone relais humide (REC) / Coordination R3.

- Réaliser une étude de planification directrice (plan directeur Nature) à l'échelle de l'agglomération pour préserver, renforcer ou recréer les liaisons / relais biologiques.
- Réunir les bureaux d'écologie appliquée en charge des SPB pour assurer leur mise en réseau au-delà des frontières communales.
- Assurer la diffusion du guide pratique pour la biodiversité (service cantonal des forêts et du paysage, SFP) auprès des communes et des privés.

EVALUATION

Opportunité

La mesure vise à recréer ou renforcer les liaisons biologiques coupées ou affaiblies suite aux développements de ces dernières décennies en matière d'urbanisation, d'infrastructures ou de pratiques agricoles.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

- **CE1** *(amélioration de la qualité du système de transports)* **:** Non concerné
- **CE2** *(développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti)* **:** Non concerné
- **CE3** *(accroissement de la sécurité du trafic)* **:** Non concerné
- **CE4** *(réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources)* **:** La mise en place de mesures de protection des liaisons biologiques et des réseaux de biodiversité participe à la réduction des atteintes à la faune et la flore, et donc à l'environnement en général.

Coordination avec le Plan directeur cantonal (PDc) : voir préambule aux mesures.

Nécessité de classement en zone à bâtir et éventuelles pertes de surfaces d'assolement ou de zones protégées d'importance nationale

-

REALISATION

Tâches de l'agglomération

- Accompagnement des communes dans l'élaboration d'une planification directrice des réseaux biologiques (plan directeur Nature).
- Accompagnement des communes dans la promotion d'une démarche régionale de définition des SPB.

Tâches des communes

- Général : Réalisation d'une planification directrice des réseaux biologiques à l'échelle de l'agglomération en collaboration avec les services cantonaux concernés.
- Général : Promotion du guide pratique pour la biodiversité auprès de ses citoyens.
- Général : Mise en place d'une coordination intercommunale dans la définition des SPB.

- Général : Intégration des divers réseaux écologiques et corridors à faune dans l'instrument de planification communal approprié.
- Sierre : Planification de détail et mise en œuvre P5.1-2-6-7-8-9
- Sion : Planification de détail et mise en œuvre P5.10-11-12-13-14-15-17-18
- Conthey: Planification de détail et mise en œuvre P5.17-19
- Vétroz : Planification de détail et mise en œuvre P5.19
- Savièse: Planification de détail et mise en œuvre P5.18
- Grimisuat : Planification de détail et mise en œuvre P5.16
- Grône : Planification de détail et mise en œuvre P5.5
- Chalais : Planification de détail et mise en œuvre P5.5
- Veyras : Planification de détail et mise en œuvre P5.3-4
- Miège : Planification de détail et mise en œuvre P5.4
- Venthône : Planification de détail et mise en œuvre P5.3
- Chippis : Planification de détail et mise en œuvre P5.

Calendrier de préparation et de mise en œuvre (horizon)

- Les premières études en matière de liaisons biologiques et les coordinations concernant les surfaces pour la biodiversité peuvent être entreprises dès à présent.

REFERENCES

- Réseau écologie Cantonal / Etat du Valais 2005.
- Concept de développement de la plaine (CDP), corepil de Sierre, 2007.
- Canton du Valais, Fiche de coordination du plan directeur cantonal A.11 Réseaux écologiques et corridors à faune, 2016, p. 1-4
- Agridea, Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole : Exigences de base et niveaux de qualité : Conditions – charges – contributions, 2015, p.1-20.
- Canton du Valais, Fiche de coordination du plan directeur cantonal A.11 : Réseaux écologiques et corridors à faune.
- Guide pratique pour la biodiversité, SFP, Gren, 2010.
- Cavalera Christine (Canton du Valais, Service de l'agriculture, Office des paiements directs), Opportunités pour la création d'un réseau écologique au sens de l'OPD, 2015.
- Drosera SA, Réseaux écologiques, http://www.drosera-vs.ch, 2015
- BTEE SA, Réseaux agro-environnementaux, http://bteesa.com, 2015